

Colloque Mécénat

Mercredi 3 février 2010

Intervention de
Joseph ZORGNIOTTI
Président du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts-Comptables

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

A titre liminaire, vous m'autoriserez, Monsieur le Ministre à reprendre vos propos.
Vous avez récemment affirmé que *« la responsabilité de l'État et des pouvoirs publics en général n'est pas seulement de financer la vie culturelle, mais d'encourager les initiatives de la société civile. »*

Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous dire que la profession ne souhaite qu'une chose : vous y aider en relayant les dispositifs d'encouragement mis en place sur le mécénat.

De quoi s'agit-il au juste ?

Le mécénat est un acte de philanthropie, puisque dans le cas qui nous intéresse, une entreprise en dehors de tout objectif purement lucratif, prend l'initiative de faire un don à un organisme, pour une action d'intérêt général.



On évalue les actions de mécénat d'entreprises émanant pour les trois quarts des PME à 2,5 milliards d'euros.

Quelles sont les entreprises qui concourent à ces actions de mécénat ?

Aux yeux du grand public, le mécénat est plus généralement synonyme de grande entreprise, car les actions portées revêtent souvent un éclat national et médiatique. Il s'agira là de participer à la restauration de la galerie des glaces de Versailles, là encore des fontaines de la place de la Concorde.

Récemment encore et sous votre contrôle, Monsieur le Ministre, grâce au mécénat d'une grande société d'assurance, l'Etat a pu acquérir pour le musée du Louvre un chef-d'œuvre de Louis et Antoine Le Nain, "*Le Reniement de Saint-Pierre*".

Pourtant, s'en tenir à ces opérations de grande ampleur serait réducteur. Réducteur car ce serait faire fi des TPE et les PME qui s'impliquent également dans le mécénat, même si cela est souvent moins visible.

Quelle est la difficulté pour ces catégories d'entreprises ?

L'expertise et la connaissance des dispositifs existants ! De ce fait, les actions de mécénat peuvent leur apparaître moins accessibles que pour les grandes entreprises qui disposent bien souvent d'une cellule dédiée.

En somme, les TPE et PME ont besoin d'un relais pour s'impliquer dans cette voie.

Et justement Monsieur le Ministre, c'est là qu'interviennent les experts-comptables... ! C'est là que notre accord prend tout son sens... !

En effet, comme vous le savez, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables s'est engagé avec enthousiasme à promouvoir le mécénat auprès des entreprises de toute taille, et plus spécialement auprès des 1 million trois cent mille TPE et PME que les experts-comptables accompagnent au quotidien.

Les experts-comptables sont idéalement placés pour expliquer aux entreprises en quoi le mécénat peut être pour elles un outil de communication et de valorisation.

Pour y parvenir il fallait avant tout sensibiliser les professionnels en leur proposant des outils concrets.



C'est ainsi que le Conseil Supérieur a créé en son sein un Comité Mécénat qui poursuit un double objectif :

1/ Communiquer sur la dimension citoyenne de la profession... Communiquer sur l'impact de son accompagnement, sur son rôle en termes d'innovation sociale...

2/ Proposer une méthodologie à l'expert-comptable.

De la sorte, celui-ci sera en capacité de répondre à la demande des entreprises qui souhaiteraient conduire des actions de mécénat.

Il doit être en mesure de les accompagner du simple pré diagnostic, à la rédaction d'un plan d'actions pour le montage d'un dossier, en passant par la mise en place de tableaux de suivi de projets.

Restait à rassembler les fruits de ces travaux dans un seul et même opus. C'est désormais chose faite !

Monsieur le Ministre, l'Ordre est fier de vous remettre le guide pratique 2010 du mécénat d'entreprise qui a vocation à être adressé aux près de 19.000 professionnels afin qu'ils puissent très concrètement accompagner leurs clients.

La première version de ce guide sera bien entendu enrichie au regard de la convention que nous allons signer ensemble dans quelques instants.

Quelques mots si vous le voulez bien sur cette convention.

Monsieur le Ministre, nous le savons tous, il est parfois plus difficile de durer que d'obtenir... La politique ne manque pas d'exemples de ce point de vue.

Eh bien, je crois que nous sommes en train de réaliser ensemble le plus difficile, Monsieur le Ministre, et je m'en félicite.

Pourquoi ? : Nous nous apprêtons à renouveler une convention signée initialement en 2006.

Nous inscrivons ainsi dans le temps une relation avec votre ministère, ce qui démontre, si besoin était, le succès de cette opération.

Je tiens à cette occasion à remercier tout particulièrement Robert FORH, votre chef de mission chargé du mécénat, Agnès BRICARD, Présidente du Comité Mécénat, Edouard SALUSTRO, Président d'Honneur du Conseil Supérieur, Pierre-Alain MILLOT, Vincent LEMAIRE, Guillaume PROUST, ainsi que tous ceux qui ont permis le succès de cette opération.



Suite à cette première convention, nous avons réalisé avec vos services un tour de France qui a permis de sensibiliser les professionnels et leurs entreprises clientes au Mécénat culturel.

Le Conseil Supérieur est en train de mettre en place, à votre demande, des correspondants Mécénat départementaux afin de mieux relayer les actions sur le terrain.

L'entreprise est terre de création. D'une idée, d'une envie, de la convergence de volontés, ressort une énergie créatrice de valeur, de reconnaissance et d'épanouissement personnel.

Il est juste qu'une partie de cette énergie puisse à nouveau animer celle d'un autre créateur, et en particulier celle de l'artiste ou de celui qui entend donner son énergie aux autres.

Voilà ce à quoi nous sommes fiers de concourir.

Monsieur le Ministre, vous pouvez compter sur nous.

* * *

